Commune de Tocqueville

Compte rendu de la réunion du conseil municipal (2020 à 2026) **N° 14 - 2023 07**

Du vendredi 23 janvier 2023 à 20H00

-=o0§0o=-

- Présents : Chantal DUCOURET, Gisèle LOZIER, Pierre ANTHOUARD, Joël JUMELIN, Marlène LEMOIGNE, Victor MABIRE, Didier LOIR.
- Absents excusés : Daniel LEBEURY (pouvoir à J. JUMELIN), Philippe GOHEL (procuration à G. LOZIER), Jean Guillaume de TOCQUEVILLE (procuration à P. ANTHOUARD), Bruno COURBOT (procuration à V. MABIRE).
Secrétaire de séance : Victor MABIRE.

En ouverture de séance l'ordre du jour a été modifié et accepté par le conseil,

- report de la délibération RIFSEEP

et

- ajout de la délibération pour la mise en œuvre du programme de la DECI (lutte extérieure contre les Incendies)

Annulation du reversement de la taxe d'aménagement

Lors du conseil du 20 septembre 2022, il avait été acté, pour être conforme à la Loi de Finances, le reversement de 20% des recettes de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération (CAC). Cette disposition de la loi a été invalidée par le Conseil d'Etat. Il est donc demandé à chaque commune d'annuler le dispositif voté précédemment.
Cela nous concerne particulièrement car nous avons plusieurs habitations neuves dont une partie des taxes perçues ne nous auraient pas été attribuées.
Voté à l'unanimité : 11 voix POUR

Agrandissement de la salle de restauration du Relais Petite Enfance (RPE)

Le pôle de proximité de Saint Pierre Eglise a comme projet d'agrandir la salle de restauration du RPE (anciennement RAM : relais assistance maternelle) qui est actuellement de 40 m², jugée nettement insuffisante compte tenu des besoins actuels. Le projet consiste à faire construire une extension de 60 m². Le coût estimé de l'opération est de 200 000 € HT. Il est financé par des subventions et un reste à charge d'environ 60 000 € pour le pôle de proximité, pris sur des réserves financières.
Il est demandé à chaque commune de se prononcer sur ce projet et si approbation, d'accepter de contribuer au financement au cas où les réserves du pôle de proximité ne suffiraient pas à financer le reste à charge.
Vote : 5 voix POUR, 6 ABSTENTIONS

Relais Petite Enfance
Pôle de proximité
ST PIERRE EGLISE

Convention de délégation de compétences pour les eaux pluviales

Il est demandé à chaque commune de décider, pour une nouvelle convention valable jusqu'en décembre 2026, si la compétence de gestion des eaux pluviales reste à la commune ou est transférée à la CAC.
Le Conseil décide que la commune garde cette compétence.
Voté à l'unanimité : 11 voix pour

Convention et tarification pour les Marcheurs du Val de Saire

L'Association « Les Marcheurs du Val de Saire » utilisent la salle communale le mercredi de 16h à 18h. Il avait été défini dans une convention de 2017 un montant de 100 € pour l'année civile. Pour le renouvellement de cette convention, le conseil maintient ce tarif, et demande un planning de cette utilisation.
Voté à l'unanimité : 11 voix POUR

Augmentation du taux de fongibilité des crédits

Le Conseil du 25 mars 2022, avait voté la possibilité donnée au Maire de pouvoir procéder à des mouvements de crédits d'une ligne budgétaire à une autre, en fonction de besoins qui peuvent s'avérer différents de ceux initialement prévus lors de l'établissement du budget. Cette opération était limitée à 3,5% du total des dépenses réelles de chacune des sections comptables, sans incidence sur le montant total. A la demande du Comptable Public (anciennement percepteur), il est proposé de passer le taux de 3,5 à 7,5 % (le maximum autorisé par la loi), afin de donner plus de souplesse à la gestion communale.
Vote : 10 POUR, 1 CONTRE

Défense extérieure contre l'incendie

Le Conseil du 17 novembre 2023, avait voté le besoin d'établir un plan d'action pour la mise en œuvre de travaux et équipements nécessaires à la protection des habitations et bâtiments de la commune contre les incendies. Un plan d'action a été établi et présenté. Son coût estimé est de 40 000 € HT réparti sur 3 années :

- **2023** : installation d'une citerne de 120 m^3 au centre bourg, et remplacement des poteaux d'incendies (bornes rouges) d'Ozeville et Ingleville,
- **2024** : installation de citernes de 60 m^3 à Gofontaine et au bas d'Ozeville,
- **2025** : installation d'une citerne de 60 m^3 et remplacement d'un poteau d'incendie pour couvrir les fermes de La Valette et de La Roque.

Des conventions seront à établir avec les propriétaires des différents terrains occupés par les citernes.

- Le quartier de la Gare et la Laiterie sont couverts par la citerne de Primco-Agrial avec qui une convention a été signée (nous les remercions).
- La ferme de la Lucaserie est couverte par un poteau d'incendie situé sur la commune de Sainte Geneviève.
- Le château et la ferme du Bourg sont couverts par l'utilisation de l'étang du château où un accès pour le pompage sera aménagé.

Une demande de subvention va être effectuée à la Préfecture (DETR). D'un montant de 30%, elle devrait permettre de réduire la dépense pour la commune à 28 000 €. D'autres subventions seront aussi recherchées. Ce plan d'action ainsi que la recherche de subventions sont approuvés par le Conseil.

Voté à l'unanimité : 11 voix POUR

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les travaux de l'église : des demandes de subventions ont été faites auprès du Département, de la Préfecture (DETR) et de la CAC. Avis favorable du Département sur le projet proposé (subventionne à hauteur de 40% des coûts HT) ; en attente de la réponse de la Préfecture dont la contribution (30% des coûts HT) pourrait être plus importante qu'initialement envisagé. Les travaux seront programmés après accord sur toutes les subventions sollicitées.

Recensement des basses-cours : à la suite de la détection d'un cas positif d'influenza aviaire sur la commune de Tamerville, la Préfecture demande la liste des basses-cours présentes sur notre commune avec les espèces détenues et la quantité d'oiseaux présente dans chaque basse-cour. Ce recensement, en cours, est effectué par des conseillers municipaux.

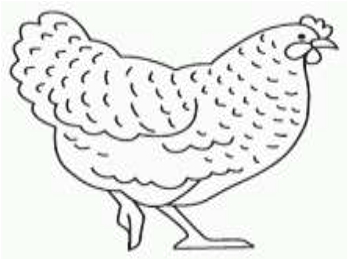

Rappel des ouvertures de la Mairie

Lundi 14h30 – 18h30
Vendredi 9h00 – 13h00

Contacts téléphoniques

En plus du lundi et vendredi
Le mardi et jeudi de 14h00 à 16h45
Tél : 02 33 54 67 03

Contacts par mails :

mairie.tocqueville50@orange.fr

Site internet :

www.tocqueville50330.fr

Abonnez-vous à la lettre des Infos (new letters) pour avoir des infos en direct